

Direction Générale des Services KL/NC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2017 PROCES-VERBAL SOMMAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79
Nombre de membres en exercice 79
Nombre de membres présents ou représentés 79

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

Le vingt-sept janvier deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt janvier deux mil dix-sept. La séance a été présidée par Pierre-André PÉRISSOL et s'est déroulée à la salle des fêtes, Place Maréchal de Lattre de Tassigny à Moulins, Commune siège de Moulins Communauté.

ETAIENT PRESENTS

Président: Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents:

Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile de BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Jean-Claude ALBUCHER, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.

Membres du Bureau:

Madeleine BETIAUX, Jean-Michel BOURGEOT, Eliane HUGUET, Marie-Thérèse JACQUARD, Guillaume MARGELIDON, René MARTIN, Nathalie MARTINS, Philippe TOURET, William BEAUDOUIN, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.

Délégués titulaires :

Alain BORDE, Ludovic BRAZY, Pierre BRENON, Jean-Pierre BRUNEAUD, Norbert BRUNOL, Jacques CABANNE, Annie CHARMANT, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON (jusqu'à la délibération n°C.17.80), Jennifer CRESEVAUT, Philippe de CONTENSON, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE (à partir de la délibération n°C.17.80), Daniel MARCHAND, Michel MARMIN, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Lionel OLIVIER, Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Nicolas THOLLET, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER.

ONT DONNE POUVOIR:

Jérôme LABONNE a donné pouvoir à Isabelle LASMAYOUS, Békéddha BENZOHRA à Nicole TABUTIN, Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Danielle DEMURE à Bernadette RONDEPIERRE, Bernadette DEVEAU à Alain VENDANGE, Pascale FOUCAULT à Lionel OLIVIER, Marie-Thérèse GOBIN à Jacques LAHAYE, Jean-Michel MOREAU à Dominique LEGRAND, Gilbert NOUHAUD à Jean-Michel BOURGEOT, Christian PLACE à Pierre-André PÉRISSOL.

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON a donné pouvoir à Jean-Claude CHAMIGNON à partir de la délibération n°C.17.81, Stefan LUNTE à Cécile de BREUVAND jusqu'à la délibération n°C.17.79

ETAIENT EXCUSES :

Guy CHARMETANT à partir de la délibération n°C.17.84

SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

C.17.14 - Liste des actes pris par le Président par intérim sur la période du 1er au 12/01/2017

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **de prendre** acte de la liste suivante :

LISTE DES ACTES PRIS PAR LE PRESIDENT PAR INTERIM SUR LA PERIODE DU 1 ^{ER} AU 12 JANVIER 2017					
N°	Date	Objet	Accusé réception préfecture		
PI2017-01	01.01.2017	Convention de gestion transitoire du service public de collecte et traitement des déchets	06.01.2017		
PI2017-02	10.01.2017	Création d'une régie de recettes de la médiathèque communautaire	11.01.2017		
PI2017-03	10.01.2017	Régie de recettes de la médiathèque - Nomination du régisseur - Nomination des mandataires suppléants - Nomination des mandataires	Non transmissible		
PI2017-04	10.01.2017	Création d'une régie de recettes de l'Ecole de Musique	11.01.2017		
PI2017-05	10.01.2017	Régie de recettes de l'école de Musique - Nomination du régisseur - Nomination des mandataires suppléants	Non transmissible		
PI2017-06	10.01.2017	Création d'une régie de recettes politique de la ville	11.01.2017		
PI2017-07	10.01.2017	Régie de recettes politique de la ville - Nomination du régisseur - nomination du mandataire suppléant	Non transmissible		
PI2017-08	10.01.2017	Création d'une régie d'avances - frais de déplacement et de mission	11.01.2017		
PI2017-09	10.01.2017	Régie d'avances des frais de déplacements et de missions - Acte de nomination du régisseur, du mandataire suppléant et des mandataires	Non transmissible		
PI2017-10	10.01.2017	Création d'une régie d'avances pour le fonds de participation des habitants (FPH)	11.01.2017		
PI2017-11	10.01.2017	Régie d'avances fonds de participation des habitants - Nomination du régisseur - nomination du mandataire suppléant	Non transmissible		
PI2017-12	10.01.2017	Création d'une régie de recettes des droits de place	11.01.2017		
PI2017-13	10.01.2017	Régie de recettes des droits de place - nomination du régisseur - nomination du mandataire suppléant	Non transmissible		
PI2017-14	10.01.2017	Création d'une régie de recettes des sports	11.01.2017		
PI2017-15	10.01.2017	Régie de recettes des sports - Nomination du régisseur - nomination des mandataires suppléants	Non transmissible		
PI2017-16	10.01.2017	Création d'une régie d'avances auprès de la médiathèque communautaire	11.01.2017		
PI2017-17	10.01.2017	Régie d'avances auprès de la médiathèque communautaire - Nomination du régisseur - Nomination des mandataires suppléants	Non transmissible		

C.17.15 - Commissions thématiques - création et composition

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de créer 8 commissions thématiques dont la composition est fixée comme suit :

Commissions Thématiques	Nombre de membres
Finances / Administration Générale	22
Développement économique, commercial, touristique et Enseignement supérieur	26
Assainissement, Ordures ménagères, Gestion des milieux aquatiques	20
Aménagement du territoire, Urbanisme, Habitat, Développement durable et Travaux	19
Grands équipements	20
Politique de la Ville et Cohésion urbaine	18
Transports	16
Contrat de ruralité	20

Il est ensuite procédé à l'élection des conseillers communautaires, membres des commissions, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants pour chacune des désignations :

Nombre de conseillers communautaires : 79

Nombre de conseillers communautaires votants : 79

• Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 0

Suffrages exprimés : 79Majorité absolue : 40

Chacun des membres a obtenu 79 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, chaque membre est désigné pour siéger au sein des commissions thématiques.

- l'installation des conseillers élus au sein des commissions.

C.17.16 - Commission d'Appel d'Offres - Election des représentants

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **de créer** une commission d'appel d'offres permanente

Sont proposées les candidatures de la liste suivante :

Membres titulaires	<u>Membres suppléants</u>
Gilbert LARTIGAU	Pierre BRENON
Jean-Michel LAROCHE	Jean-Claude LEFEBVRE
Christian PLACE	Jean-Luc MOSNIER
Madeleine BETIAUX	Michel SAMZUN
Joël LAMOUCHE	Gilbert NOUHAUD

Il est ensuite procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appels d'Offres permanente, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de conseillers communautaires : 79

Nombre de conseillers communautaires votants : 79

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 79

Suffrages exprimés : 79Majorité absolue : 40

Une seule liste ayant été proposée et le Conseil Communautaire ayant voté à l'unanimité, sont élus à la Commission d'Appels d'Offres permanente :

• Président de droit: Monsieur PERISSOL, Président de Moulins Communauté ou son représentant.

Membres titulaires	Membres suppléants
Gilbert LARTIGAU	Pierre BRENON
Jean-Michel LAROCHE	Jean-Claude LEFEBVRE
Christian PLACE	Jean-Luc MOSNIER
Madeleine BETIAUX	Michel SAMZUN
Joël LAMOUCHE	Gilbert NOUHAUD

C.17.17- Commission de Délégation de Service Public : désignation des représentants

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de déterminer les conditions de dépôt de listes des candidats susceptibles de composer la commission de délégation de service public de la façon suivante :
 - les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants)
 - les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.
 - les listes devront être déposées auprès du secrétariat général jusqu'au jeudi 30 mars 2017 à 16 heures,
 - Les listes pourront être déposées sous format papier ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <u>ma.corniou@agglo-moulins.fr</u>

C.17.18 - Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.): Création et composition

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux composée de 8 membres comme suit :
 - le président de Moulins Communauté ou son représentant
 - 4 conseillers communautaires
 - 3 représentants des associations et organismes locaux suivants :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie de Moulins-Vichy
 - Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Allier
 - U.F.C Allier (Union Fédérale des Consommateurs)
- de désigner les conseillers communautaires, membres des commissions, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Considérant les candidatures :

- Michel SAMZUN
- Jean-Michel BOURGEOT
- Jean-Marie LESAGE
- Gilbert LARTIGAU

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants pour chacune des désignations :

- Nombre de conseillers communautaires : 79
- Nombre de conseillers communautaires votants : 79
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 79
- Suffrages exprimés : 79
- Majorité absolue : 40

Une seule liste ayant été proposée et le Conseil Communautaire ayant voté à l'unanimité, sont élus à la Commission d'Appels d'Offres permanente :

- Président de droit : M.PERISSOL, Président de Moulins Communauté ou son représentant
- Michel SAMZUN
- Jean-Michel BOURGEOT
- Jean-Marie LESAGE
- Gilbert LARTIGAU

- de saisir les associations et organismes locaux afin qu'ils désignent leur représentant
- d'autoriser la saisine directe de cette commission par le Président, conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

C.17.19 — Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : liste des commissaires titulaires et suppléants potentiels - proposition

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **de proposer** la liste ci-dessous, composée de 20 noms de personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et de 20 noms de personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.
- **de transmettre** cette liste à Madame l'Administratrice Générale des Finances publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux.

PROPOSITION DE MEMBRES TITULAIRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Personnes titulaires domiciliées sur le territoire communautaire

		Nom - Prénom	Date de naissance	Adresse	Profession	Nature des impôts payés dans l'EPCI
1.		Stéphane BUJOC		6, allée Saint Michel – 03000 AVERMES	Retraité (enseignant)	TFPB - TH
2.	Avermes	Jérôme COGNARD		La grande Rigolée – 03000 AVERMES	artisan	
3.		Benoît GUYOT	10.05.1982	44, Boulevard du Moulin à Vent – 03400 YZEURE	Employé communautaire	TFPB – TH
4.		Hubert GOMOT	2.04.1950	10, Place de l'Hôtel de Ville – 03000 MOULINS	assureur	TP – TFPB – TH
5.		Patrick MOULINIER	17.06.1949	2, rue François Péron – 03000 MOULINS	opticien	TP – TFPB – TH
6.	Moulins	Marc VELEZ	25.12.1979	21, rue d'Allier – 03000 MOULINS	commerçant	TP – TFPB – TH
7.		Monique RAIMBAULT	31.03.1953	13, cours Vincent d'Indy – 03000 MOULINS	pharmacienne	TP – TFPB – TH
8.		Lionel BOUBEE	21.11.1963	26, place d'Allier – 03000 MOULINS	opticien	TP – TFPB – TH
9.		Karine LESOURD	26.03.1977	Chemin du désert – 03000 AVERMES	Employée communautaire	TFPB – TH
10.		Marcel VIOL	22.09.1960	11, rue de la République – 03400 YZEURE	commerçant	TP - TFPB – TH
11.		Jacques BODARD	21.04.1944	4, rue Roger Rosenwald – 03400 YZEURE	Retraité	TFPB – TH
12.	Yzeure	Gérard CARSAC	17.01.1949	18, rue de la Prévoyance – 03400 YZEURE	Retraité	TFPB – TH
13.		Bernard CHABERT	02.08.1949	8, rue Paul Emile Victor – 03400 YZEURE	Retraité	TFPB – TH
14.		Michel DUPONT	29.09.1941	3, rue de bellecroix – 03400 YZEURE	Retraité	TFPB – TH
15.	Neuilly	Frédéric STYRANEC	2.02.1975	Les Mimorins – 03340 NEUILLY-LE-REAL	agriculteur	TFPB - TFPNB— TH
16.	Neuvy	Annie DESBOIS	23.02.1958	Les Chomettes – 03000 NEUVY	Cadre commercial	
17.	Souvigny	Madame Claude LANDRIERE	13.11.1944	4, Route de Saint Menoux – 03210 SOUVIGNY	Retraitée	
18.	Bessay	Hubert CAILLOT		Le Bourg – 03340 GOUISE	retraité	
19.	Le Veurdre	Ghislain COLLAS de CHATELPERRON	19.01.1960	Le Pavillon – 03320 LE VEURDRE		
Perso	nnes titulaires	domiciliées en dehors du territoire com	munautaire			·
20.	Moulins	Dominique GILBERT	12.07.1956	Route de Moulins – 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT	commerçant	TP – TFPB - TH

PROPOSITION DE MEMBRES SUPPLEANTS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Personnes suppléantes domiciliées sur le territoire communautaire

		Nom - Prénom	Date de naissance	Adresse	Profession	Nature des impôts payés dans l'EPCI
1.	Avermes	Jérôme BUZALSKI		8, rue Parmentier – 03000 MOULINS	commerçant	
2.	Moulins	Claire CHOPARD	14.11.1987	19, rue d'Allier – 03000 MOULINS	commerçante	
3.	Yzeure	Yves CHARIER	26.04.1944	Les Judets – 03400 YZEURE	retraité	
4.	Aurouer	Christine DE RANGO		4, route de Dornes – 03460 AUROUER	enseignante	TFPB - TH
5.	Montbeugny	Béatrice GENTY	22.06.1963	Les Bruyères Fugis – 03230 LUSIGNY		
6.	Bagneux	Florence COTTIN	31.03.1968	Le Bourg – 03460 BAGNEUX	Ch Moulins Yzeure - Infirmière	
7.	Besson	Nadine DEMEERLEER	2.12.1958	Givreuil – 03210 BESSON	Exploitante agricole	TFPB - TH
8.	Bressolles	Mme Michèle FICK	23.09.1950	13, chemin de Longvé – 03000 BRESSOLLES	Employée de banque	TFPB – TFPNB - TH
9.	Chapeau	Jacqueline TORTEL	18.10.1946	La brosse – 03340 CHAPEAU	retraitée	TH
10.	Chemilly	Charles GENEST	03.06.1971	1597 Route des Vignes – 03210 CHEMILLY	Artisan carreleur	
11.	Chézy	Brigitte BONNET	19.07.1948	Les Vieux Chignaux – 03230 CHEZY	Retraité trésor public	TFPB –TH
12.	Coulandon	Denis MISSIAEN	26.04.1967	4, Route de Montgarnaud – 03000 COULANDON	Educateur spécialisé	TFPB – TFPNB – TH
13.	Gennetines	Anne-Marie TROUCHON	20.04.1963	20, rue de l'Europe – 03400 GENNETINES	Assistante maternelle	TFPB – TFPNB – TH
14.	Gouise	Rémy CHEDRU	05.08.1934	La Maison Neuve - Les Petillons – 03340 GOUISE	Retraité (agriculteur)	TFPB – TFPNB - TH
15.	Marigny	Jean-Pierre REGNAULT		19, rue de la Mairie – 03210 MARIGNY	contrôleur	TFPB
16.	Montilly	Nicolas DUVAL	21.05.1970	15, chemin des longues aires - 03000 MONTILLY	Assistant social	TFPB – TFPNB - TH
17.	Saint-Ennemond	Dominique BONNIAUD	21.01.1958	Les Daubois – 03400 SAINT ENNEMOND	Agriculteur	TFPB – TH
18.	Trévol	Jean-Pierre METENIER	02.08.1947	26, rue de la Pastourelle – 03460 TREVOL	Retraité - employé de banque	TFPB - TH
19.	Villeuneuve	Sylvie TARDIF	03.07.1958	1, place du Marché – 03460 VILLENEUVE – SUR-ALLIER	Pharmacienne	TP – TFPB – TH
Perso	onnes suppléantes e	n dehors du territoire commi	unautaire			
20.	Moulins	Aurélie CLAVEAU	14.03.1978	5b Rue Verte – 03150 SAINT-LOUP	Employée communautaire	

Moulins Communaute

C.17.20 – Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) : Création et détermination de sa composition

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges entre Moulins Communauté et ses communes membres,
- de fixer à 62 le nombre de membres de cette commission et de fixer les modalités de répartition de la CLETC comme suit :

Communes dont le nombre d'habitants est : de 0 à 1 500	1 siège
Communes dont le nombre d'habitants est : > 1 500 et ≤ 4 000 habitants	2 sièges
Communes dont le nombre d'habitants est : > 4 000 habitants	sièges restant repartis entre les communes concernées proportionnellement à leur population

COMMUNES	Population	nombre de membres
Moulins	19474	8
Yzeure	12905	6
Avermes	3838	2
Lurcy-Lévis	1963	2
Souvigny	1907	2
Lusigny	1729	2
Trévol	1692	2
Neuvy	1557	2
Neuilly-le-Réal	1458	1
Dornes	1380	1
Bessay-sur-Allier	1393	1
Toulon-sur-Allier	1138	1
Thiel-sur-Acolin	1058	1
Villeneuve-sur-Allier	1043	1
Bressolles	1042	1
Besson	778	1
Montbeugny	693	1
Garnat-sur-Engièvre	688	1
Gennetines	681	1
Chevagnes	675	1
Coulandon	673	1
Saint-Ennemond	652	1
Chemilly	632	1
Montilly	531	1
Veurdre	476	1
Aurouër	412	1
Gannay-sur-Loire	405	1
Pouzy-Mésangy	392	1
Paray-le-Frésil	386	1
Bresnay	377	1
Saint-Léopardin-d'Augy	342	1
Bagneux	320	1
Couring	278	1
Gouise	237	1
Chapeau	228	1
Chézy	218	1
Chapelle-aux-Chasses	210	1
Marigny	194	1
St Parize en Viry	182	1
Château-sur-Allier	181	1
Limoise	181	1
Neure	177	1
Aubigny	153	1
Saint-Martin-des-Lais	136	1
TOTAL		62

 de désigner les conseillers municipaux comme membres de ladite commission, conformément au tableau annexé à la délibération.

C.17.21 Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) : Composition du Conseil d'Administration

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de fixer à 20 le nombre d'administrateurs du C.I.A.S. répartis comme suit :
 - 10 représentants du Conseil Communautaire
 - 10 représentants de la société civile nommés par le Président de Moulins Communauté conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles
- de préciser que les représentants du Conseil Communautaire seront élus au scrutin de liste,
- de charger le Président de procéder à la publicité préalable à la nomination des représentants de la société civile au conseil d'administration du CIAS, conformément aux articles R.123-11 et R.123-12 du code de l'action sociale et de la famille, et à la nomination de ceux-ci par voie d'arrêté.

C.17.22 Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) : création

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- crée une Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) composée de 19 membres comme suit :
 - Le Président de Moulins Communauté ou son représentant,
 - 9 conseillers communautaires
 - 8 représentants des associations représentant les personnes handicapées
 - 1 représentant des associations d'usagers
- précise que la liste des membres de la Commission Intercommunal d'Accessibilité aux Personnes Handicapées sera fixée par arrêté du Président conformément aux dispositions de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

C.17.23 SICTOM NORD ALLIER - désignation des représentants

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- fixe la règle de répartition des sièges de délégués au comité syndical du SICTOM NORD ALLIER ainsi :

Strates de population des communes	Nombre de sièges attribués
Jusqu'à 750 habitants	1
De 751 à 1 500 habitants	2
Au-delà de 1 501 habitants	3
Pour Avermes, Moulins, Yzeure	Attribution de 3 délégués par commune et répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

Soit la représentation suivante :

COMMUNES	Population	Membres titulaires	Membres suppléants
Moulins	19474	14	14
Yzeure	12905	10	10
Avermes	3838	5	5
Lurcy-Lévis	1963	3	3
Souvigny	1907	3	3
Lusigny	1729	3	3
Trévol	1692	3	3
Neuvy	1557	3	3
Neuilly-le-Réal	1458	2	2
Domes	1380	2	2
Bessay-sur-Allier	1393	2	2
Toulon-sur-Allier	1138	2	2
Thiel-sur-Acolin	1058	2	2
Villeneuve-sur-Allier	1043	2	2
Bressolles	1042	2	2
Besson	778	2	2
Montbeugny	693	1	1
Garnat-sur-Engièvre	688	1	1
Gennetines	681	1	1
Chevagnes	675	1	1
Coulandon	673	1	1
Saint-Ennemond	652	1	1
Chemilly	632	1	1
Montilly	531	1	1
Veurdre	476	1	1
Aurouër	412	1	1
Gannay-sur-Loire	405	1	1
Pouzy-Mésangy	392	1	1
Paray-le-Frésil	386	1	1
Bresnay	377	1	1
Saint-Léopardin-d'Augy	342	1	1
Bagneux	320	1	1
Couzon	278	1	1
Gouise	237	1	1
Chapeau	228	1	1
Chézy	218	1	1
Chapelle-aux-Chasses	210	1	1
Marigny	194	1	1
St Parize en Viry	182	1	1
Château-sur-Allier	181	1	1
Limoise	181	1	1
Neure	177	1	1
Aubigny	153	1	1
Saint-Martin-des-Lais	136	1	1
TOTAL	·	88	88

⁻ **procède** à la désignation des représentants de Moulins Communauté pour siéger au Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Nord Allier conformément au tableau annexé à la délibération.

C.17.24 Office Public de l'Habitat MOULINS HABITAT - Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat – fixation du nombre de membres et désignations des représentants

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- fixe à 27 le nombre des membres du conseil d'administration de Moulins Habitat,
- **désigne** 2 membres en qualité de membres désignés pour représenter les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées : René MARTIN et Nathalie MARTINS

Il est ensuite procédé à l'élection des 15 membres, représentants de Moulins Communauté, établissement public de coopération intercommunale de rattachement

Considérant les candidatures au sein du conseil communautaire de :

- Pierre-André PERISSOL,
- Nicole TABUTIN,
- Dominique LEGRAND,
- Pascal PERRIN
- Noël PRUGNAUD,
- Yannick MONNET

Considérant les candidatures pour les 9 personnes qualifiées de :

- Bernard EUZET,
- Marc GESTE,
- Nadia OUARDIGUI,
- Christian TOURRET,
- Odette VERDIER,
- Christiane DELALEZ,
- Hubert GOMOT,
- Jean-François GORSSE,
- Daniel BROUARD

Il est procédé, par vote à bulletin secret à la désignation de 15 membres désignés par l'organe délibérant devant siéger au sein du Conseil d'Administration de l'OPH Moulins-Habitat,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants : Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 79

Nombre de Conseillers Communautaires présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Suffrages exprimés : 79 Majorité absolue : 40

ONT OBTENU:

Pour les représentants au sein du Conseil Communautaire :

Pierre-André PERISSOL: 79 VOIX
Nicole TABUTIN: 79 VOIX
Dominique LEGRAND: 79 VOIX
Pascal PERRIN: 79 VOIX
Noël PRUGNAUD: 79 VOIX
Yannick MONNET: 79 VOIX

Pour les personnalités qualifiées :

Bernard EUZET: 79 VOIX
Marc GESTE: 79 VOIX
Nadia OUARDIGUI: 79 VOIX

Christian TOURRET : 79 VOIX

Odette VERDIER: 79 VOIX
 Christiane DELALEZ: 79 VOIX
 Hubert GOMOT: 79 VOIX
 Jean-François GORSSE: 79 VOIX
 Daniel BROUARD: 79 VOIX

Pierre-André PERISSOL, Nicole TABUTIN, Dominique LEGRAND, Pascal PERRIN, Noël PRUGNAUD, Yannick MONNET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont désignés pour siéger au sein du conseil d'administration de Moulins Habitat en qualité de représentants du conseil communautaire de Moulins Communauté.

Bernard EUZET, Marc GESTE, Nadia OUARDIGUI, Christian TOURRET, Odette VERDIER, Christiane DELALEZ, Hubert GOMOT, Jean-François GORSSE, Daniel BROUARD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont désignés pour siéger au sein du conseil d'administration de Moulins Habitat, en qualité de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales.

C.17.25 1% Paysage et développement - Comité de pilotage : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne pour représenter Moulins Communauté au sein du comité de pilotage « 1% paysage et développement » :
 - Monsieur Dominique DESFORGES-DESAMIN ;
 - Monsieur Jean-Luc MOSNIER

C.17.26 Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) de l'Allier : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne René MARTIN pour représenter Moulins Communauté au sein de l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) de l'Allier.

C.17.27 Agence Régionale de Développement des Territoires de l'Auvergne : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne pour représenter Moulins Communauté au sein de l'Agence Régionale de Développement des Territoires de l'Auvergne (ARDTA) :
 - Claude VANNEAU en qualité de membre titulaire ;
 - Jacques LAHAYE en qualité de membre suppléant

C.17.28 Agence Régionale de Développement Economique (ARDE) - Collège 3 : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne pour représenter Moulins Communauté au sein du Collège 3 de l'Agence Régionale de Développement Economique (ARDE) :
 - Jean-Marie LESAGE en qualité de membre titulaire ;
 - Eliane HUGUET en qualité de membre suppléant

C.17.29 Association « Groupe pour la promotion du bassin moulinois » : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne William BEAUDOUIN pour représenter Moulins Communauté au sein de l'association « Groupe pour la promotion du bassin moulinois ».

C.17.30 Association justice et citoyenneté 03 : représentation de Moulins communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne Nathalie MARTINS pour représenter Moulins Communauté au sein du Groupement de l'association Justice et citoyenneté 03.

C.17.31 Association « RN 7 2x2 voies » : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne Jean-Claude CHAMIGNON pour représenter Moulins Communauté au sein de l'association « RN 7 2x2 voies ».

C.17.32 Association « TGV Grand Centre Auvergne » : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne pour représenter Moulins Communauté au sein de l'association « TGV Grand Centre Auvergne » :
 - Pierre André PERISSOL;
 - Joël LAMOUCHE

C.17.33 Centre hospitalier Moulins-Yzeure - Conseil de surveillance : Représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne, pour représenter Moulins Communauté au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Moulins-Yzeure :

- Dominique LEGRAND;
- Pascal PERRIN

C.17.34 Centre médico-sportif Nord-Allier- Conseil d'administration : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne, pour représenter Moulins Communauté au sein du Conseil d'administration du Centre médico-sportif Nord-Allier :
 - Joël LAMOUCHE en qualité de membre titulaire ;
 - Jérôme LABONNE en qualité de membre suppléant

C.17.35 Collège Anne de Beaujeu – Conseil d'administration : Représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne Jean-Michel MOREAU pour représenter Moulins Communauté au sein du Conseil d'administration du collège Anne de Beaujeu à Moulins.

C.17.36 Collège Charles Péguy – Conseil d'administration : Représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne Jean-Pierre METHENIER pour représenter Moulins Communauté au sein du Conseil d'administration du collège Charles Péguy à Moulins.

C.17.37 Collège Emile Guillaumin - Conseil d'administration : Représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne Françoise de CHACATON pour représenter Moulins Communauté au sein du Conseil d'administration du collège Emile Guillaumin à Moulins.

C.17.38 Collège François Villon - Conseil d'administration : Représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne André JARDIN pour représenter Moulins Communauté au sein du Conseil d'administration du collège François Villon à Yzeure.

C.17.39 Comité de pilotage départemental des aides à la pierre : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne Claude VANNEAU pour représenter Moulins Communauté au sein du comité de pilotage départemental des aides à la pierre.

C.17.40 Comité d'Expansion Economique de l'Allier (CEEA) : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne Jean-Marie LESAGE pour représenter Moulins Communauté au sein du Comité d'Expansion Economique de l'Allier (CEEA).

C.17.41 Comité National d'Action Sociale(CNAS) : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne pour représenter Moulins Communauté au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) :
- Cécile de BREUVAND en qualité d'élue communautaire;
- Dorine JARDIN en qualité de représentant des agents communautaires.

C.17.42 Comité Régional des Transports Collectifs (CRTC) : Représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- désigne pour représenter Moulins Communauté au sein du Comité Régional des Transports Collectifs (CRTC) :
- Michel SAMZUN en qualité de membre titulaire
- Marie-Thérèse JACQUARD en qualité de membre suppléant

C.17.43 Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C.) Composition – Désignation de représentants

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **désigne**, par ordre de priorité, pour siéger au sein de la commission départementale d'aménagement commercial, en qualité de remplaçant de Monsieur le Président de Moulins Communauté au titre de remplaçant du président de l'EPCI à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation (point b susmentionné) :
 - 1. Jean-Marie LESAGE
 - 2. Guillaume MARGELIDON
 - 3. Alain BORDE
- désigne, par ordre de priorité, pour siéger au sein de la commission départementale d'aménagement commercial, en qualité de remplaçant de Monsieur le Président de Moulins Communauté au titre de remplaçant du président de l'EPCI mentionné à l'article L143-16 du code de l'urbanisme chargé du schéma de cohérence territoriale (point c susmentionné):
 - 1. Claude VANNEAU
 - 2. Guillaume MARGELIDON

3. Alain BORDE

C.17.44 Commission départementale de la nature des paysages et des sites : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne pour représenter Moulins Communauté au sein de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites :
 - Jean-Claude ALBUCHER
 - Alain DESSERT

C.17.45 Commission départementale des risques majeurs : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne pour représenter Moulins Communauté au sein de la Commission départementale des risques majeurs :
 - Claude VANNEAU
 - Jean-Claude CHAMIGNON

C.17.46 Commission Locale de l'Eau

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne Alain DENIZOT pour représenter Moulins Communauté au sein de la Commission Locale de l'Eau.

C.17.47 Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Allier : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne René MARTIN pour représenter Moulins Communauté au sein du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Allier.

C.17.48 Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne Jérôme LABONNE pour représenter Moulins Communauté au sein du Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

C.17.49 Conseil Départemental de Sécurité Civile : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne pour représenter Moulins Communauté au sein du Conseil départemental de sécurité civile :
 - Claude VANNEAU en qualité de membre titulaire :
 - Jean-Claude CHAMIGNON en qualité de membre suppléant

C.17.50 Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne, pour représenter Moulins Communauté au sein du un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :
 - Jean-Claude ALBUCHER
 - Guillaume MARGELIDON
 - Pascale FOUCAULT

C.17.51 Comité régional de l'habitat Auvergne : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne Claude VANNEAU pour représenter Moulins Communauté au sein du Comité régional de l'habitat d'Auvergne.

C.17.52 Etablissement Public du bassin Loire Bretagne : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne Alain DESSERT, pour représenter Moulins Communauté au sein de l'Etablissement Public du bassin Loire Bretagne.

C.17.53 Fonds de Participation des Habitants (FPH) – comité consultatif : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne Nathalie MARTINS pour représenter Moulins Communauté au sein du comité consultatif du Fonds de Participation des Habitants (FPH).

C.17.54 Fonds de solidarité Logement (FSL) : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne Brigitte DAMERT pour représenter Moulins Communauté au sein du Fonds de solidarité Logement.

C.17.56 Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART): Représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne pour représenter Moulins Communauté au sein du Groupement des autorités Responsables de Transport (GART) :
 - Michel SAMZUN en qualité de membre titulaire ;
 - Marie-Thérèse JACQUARD en qualité de membre suppléant

C.17.57 Groupement des Utilisateurs de Tennis de l'Agglomération Moulinoise (GUTAM) : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne Monsieur Joël LAMOUCHE en qualité de titulaire et Jean-Michel BOURGEOT en qualité de suppléant pour représenter Moulins Communauté au sein de l'Assemblée générale et du Comité de direction de Groupement des Utilisateurs de Tennis de l'Agglomération Moulinoise (GUTAM), pour la durée du mandat en cours.

C.17.58 Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Allier : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne Catherine TABOURNEAU pour représenter Moulins Communauté au sein du conseil d'administration de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) d'Allier.

C.17.59 Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole du Bourbonnais – Conseil d'administration : Représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne René MARTIN pour représenter Moulins Communauté au sein du Conseil d'administration du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole du Bourbonnais à Neuvy.

C.17.60 Lycée et lycée technique Jean Monnet (Yzeure) - Conseil d'administration : Représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

 désigne Odile LAINE pour représenter Moulins Communauté au sein du Conseil d'administration du Lycée et lycée technique Jean Monnet à Yzeure.

C.17.61 Lycée Théodore de Banville – Conseil d'administration : Représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

 désigne Jacques LAHAYE pour représenter Moulins Communauté au sein du Conseil d'administration du Lycée Théodore de Banville à Moulins.

Moulins Communaute

C.17.62 Mission Locale – Assemblée générale : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne pour représenter Moulins Communauté au sein de la Mission Locale, les représentants suivants :

12 représenta	nts pour siéger à l'assemblée générale :					
•	Nathalie MARTINS					
•	Béké BENZOHRA					
•	Nicole TABUTIN					
•	Catherine TABOURNEAU					
•	Madeleine BETIAUX					
•	Guillaume MARGELIDON					
•	Annick DELIGEARD					
•	Lionel Olivier					
 Marie-Thérèse GOBIN 						
•	René MARTIN					
•	Yannick MONNET					
•	Brigitte DAMERT					
4 représentan	ts pour siéger au conseil d'administration:					
•	Nathalie MARTINS					
•	Nicole TABUTIN					
•	Lionel OLIVIER					
•	Marie-Thèrèse GOBIN					

C.17.63 NATURA 2000 - Comité de pilotage : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne Françoise de CHACATON pour représenter Moulins Communauté au sein du comité de pilotage NATURA 2000.

C.17.64 Office de tourisme de Moulins et sa région : Représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne, pour représenter Moulins Communauté au sein du conseil d'administration de l'Office de tourisme de Moulins et sa région, 12 membres de la Commission Développement économique, commercial, touristique et Enseignement supérieur, à savoir :
- Jean-Claude ALBUCHER
- Stefan LUNTE
- Alain BORDE
- Annick DELIGEARD
- Jean-Louis GUY
- Jean-Pierre METHENIER
- Jean-Luc MOSNIER
- Christophe de CONTENSON
- Bernadette RONDEPIERRE
- Philippe TOURET
- Monique TOUSSAINT
- Frédéric VERDIER
- propose pour siéger au bureau de l'Office de tourisme de Moulins et sa région, les membres suivants :

- Jean-Claude ALBUCHER
- Jean-Pierre METHENIER
- Bernadette RONDEPIERRE
- Monique TOUSSAINT

C.17.65 Programme de rénovation urbaine Moulins Sud – Yzeure le Plessis - comité de pilotage : Représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne, pour représenter Moulins Communauté au sein du comité de pilotage chargé du suivi du Programme de rénovation urbaine Moulins Sud Yzeure le Plessis :
- Brigitte DAMERT
- Dominique LEGRAND
- Nathalie MARTINS
- Gilbert NOUHAUD

C.17.66 Comité consultatif Réserve du Val d'Allier : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne Françoise de CHACATON pour représenter Moulins Communauté au sein du Comité consultatif de la réserve du Val d'Allier.

C.17.67 SAGE Aval d'Allier - Comité de pilotage : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne pour représenter Moulins Communauté au sein du comité de pilotage du SAGE Aval d'Allier :
- Alain DENIZOT
- Cécile de BREUVAND

C.17.68 Schéma régional du haut et très haut débit – comité de pilotage : Représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **désigne** Jérôme LABONNE pour représenter Moulins Communauté au sein du comité de pilotage chargé de valider les études relatives à la mise en œuvre du schéma pour le haut et très haut débit pour l'Auvergne.

C.17.69 Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne Monsieur René MARTIN pour siéger au sein de la Commission Consultative Paritaire du SDE 03.

C.17.70 Délégation d'attribution au Président

Moulins Communaute

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité:

- donne délégation au Président, pour la durée de son mandat, dans les domaines figurant dans le tableau ci-dessous ;
- **décide que**, conformément à l'article L.5211-9 susvisé, ces attributions déléguées au Président pourront faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux Vice-présidents ;
- **prend acte que**, conformément à l'article L.5211-10 susvisé, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire ;
- **prend acte que** les décisions prises par le Président dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et règlementaires.

Commande publique	Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
	1) Procéder dans les limites fixées par le budget à la réalisation des emprunts à court, moyen ou long terme, libellés en Euro ou en devise, à un taux effectif global (TEG) pouvant comporter un différé d'amortissement, destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après: la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif aux calculs du ou des taux d'intérêt des droits de tirage échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement anticipé et / ou de consolidation la possibilité d'allonger la durée du prêt la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement la faculté de modifier la devise Par ailleurs, le Président pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs caractéristiques ci-dessus. Procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dûs, et le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les limites et conditions fixées ci-dessus. Décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
Finances	amélioration de la gestion des emprunts. Ces opérations comprennent notamment la conclusion de contrats : D'échange de taux d'intérêts (swap), D'échanges de devises, D'accord de taux futur (FRA), De garanties de taux plafond (CAP), De garanties de taux plafond et de taux plancher (COLLAR), De terme contre terme (FORWARD/FORWARD), D'options sur taux d'intérêt, Et de toutes opérations sur taux d'intérêt (opérations de marché dérivées et opérations structurées). les opérations de couverture des risques de taux et de change devront toujours être adossées à des emprunts réalisés ou à réaliser. la durée des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels ils sont adossés. Le montant des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder le capital restant dû des emprunts auxquels ils sont adossés. Les index de référence pourront être : Le T4M, Le
	2) Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires
	3) Procéder au remboursement des frais d'inscription à l'école de musique et à la rémunération d'intervenants dans le cadre d'activités en lien avec les grands équipements
	4) Accepter les dons et legs
	5) Approuver les conventions avec des associations dont l'incidence budgétaire est inférieure à 23 000 €

	6) Souscrire l'ouverture de crédits de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires. Ces ouvertures de crédits seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant de 3 000 000 €
	7) Prendre les décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État et passer à cet effet les actes nécessaires
Contentieux	 D'intenter au nom la communauté d'agglomération les actions en justice ou de défendre la communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle ou d'intervenir au nom de la communauté d'agglomération dans les actions où elle y a intérêt, d'exercer toutes les voies de recours utiles, y compris en cassation; Cette autorisation recouvre l'ensemble des contentieux de la communauté d'agglomération (civil, pénal, administratif et tous les autres) devant les juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, Monsieur le Président est autorisé à ce titre, pour la durée de son mandat, à procéder à tout dépôt de plainte et à toute constitution de partie civile, devant toutes juridictions, juridictions d'instruction et juridictions de jugement, ou maisons de justice pour le compte de la communauté d'agglomération, dès lors que les intérêts de la communauté d'agglomération, ou ceux de ses agents ou de ses représentants élus seraient en cause De désigner les avocats, notaires, huissiers de justice et experts, fixer leurs rémunérations et régler
	leurs frais et honoraires
	1) Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres liées aux contrats d'assurances
	2) De conclure et de réviser le louage de choses pour une durée n'excédant pas douze années
Patrimoine	3) De décider la réforme et l'aliénation des biens mobiliers y compris par mise aux enchères publiques jusqu'à 4 600 €
	4) D'approuver toutes conventions d'occupation du domaine public de Moulins Communauté, inférieure ou égale à six ans, ainsi que leurs avenants, excepté celles constitutives de droits réels au sens des articles L.1311-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
	5) D'approuver toutes conventions de servitude avec les gestionnaires de réseaux
Habitat	Sous réserve du vote des crédits au budget, attribution des aides aux logements aux propriétaires occupants et bailleurs dans le respect du règlement d'attribution et approbation des conventions de versement correspondantes
Administration Générale	D'autoriser, au nom de Moulins Communauté, le renouvellement de l'adhésion aux organismes et associations dont elle est membre

C.17.71 Statuts de Moulins Communauté – prise de compétence facultative: " Structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) « Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne » "

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

 décide de prendre la compétence facultative " Structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) « Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne » "

Moulins Communauté assure le rôle de structure porteuse du GAL « Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne » tel qu'il est défini dans la convention entre le Groupe d'Action Locale, l'autorité de gestion du FEADER et l'Organisme Payeur relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du programme de développement rural de la Région Auvergne. Afin de mettre en œuvre la stratégie de développement du GAL, l'EPCI a entre autres pour mission de :

- · Coordonner le programme (programmation, suivi, évaluation, gestion administrative et financière en lien avec l'autorité de gestion),
- · Favoriser la mobilisation, la concertation et la sensibilisation de tous les acteurs concernés,
- · Assurer l'animation du programme Leader,
- · Soutenir et promouvoir les initiatives émergeant du territoire qui seront en cohérence avec la stratégie locale de développement du GAL
- décide, en conséquence, la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,
- demande à l'ensemble des conseils municipaux des communes adhérentes de se positionner sur cette modification des statuts, en application de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales
- **autorise** Monsieur Le Président à signer tous les documents relatifs à cette compétence ainsi que toutes les démarches à engager dans ce domaine.

C.17.72 Changement de structure porteuse du GAL Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de devenir la structure porteuse du GAL « Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne » à partir du 1er janvier 2017;
- s'engage à reprendre l'ensemble des droits et obligations relatifs exclusivement au GAL « Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne » tels que définis dans la convention GAL/AG/OP à partir du 1^{er} janvier 2017 ;
- autorise, à partir du 1^{er} janvier 2017, le Président, ou son représentant, à négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de la stratégie de développement local Leader, dont la convention GAL/AG/OP et ses avenants ;
- approuve la composition du Comité de Programmation ;
- délégue au Comité de Programmation du GAL, à partir du 1^{er} janvier 2017, le pouvoir de délibération sur les propositions d'opération qui lui sont soumises, ainsi que sur l'ensemble des modifications de la stratégie du GAL que la convention GAL/AG/OP autorise.

C.17.73 Convention de partenariat relative à la mise en œuvre du programme Leader du GAL Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne par Moulins Communauté

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- d'approuver la convention relative à la mise en œuvre du programme Leader du GAL dénommé « Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne » par Moulins Communauté;
- **d'autoriser** le président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document et à mener toutes les démarches nécessaires se rapportant au transfert au GAL à Moulins Communauté.

C.17.74 Restitution de compétences

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

5 conseillers votant contre et un conseiller ne prenant pas part au vote,

le conseil communautaire, à la majorité absolue :

- décide de restituer dès le 1^{er} janvier 2017 les compétences suivantes aux communes suivantes :
 - Création et gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles avec signature d'un contrat enfance : commune de Chevagnes
 - Création et gestion d'un multi accueil (accueil régulier et occasionnel des enfants) à l'exclusion des garderies périscolaires qui restent dans les compétences communales et signature d'un contrat enfance et jeunesse : commune de Chevagnes
 - Acquisition et aménagement de locaux pour personnes âgées et hébergement de famille d'accueil

Deux maisons construites sur la commune de Gannay : commune de Gannay

Une maison composée de deux logements construite sur la commune de Paray le Frésil : commune de Paray le Frésil

Une maison composée de deux logements construite sur la commune de Garnat sur Engièvre: commune de Garnat sur Engievre

Création, gestion et entretien d'aires d'accueil de camping-cars

Une aire d'accueil et de service de camping-car sur la commune de Chevagnes : commune de Chevagnes

Une aire d'accueil et de service de camping-car sur la commune de Paray le Frésil : commune de Paray le Frésil

Une aire d'accueil et de service de camping-car sur la commune de Thiel sur Acolin : commune de Thiel sur Acolin

• Création, gestion et entretien d'aires d'accueil de camping-cars sur le territoire communautaire sur des terrains viabilisés et mis à disposition pour les communes membres.

Une aire d'accueil et de service de camping-car sur la commune de Saint Leopardin d'Augy : <u>commune de Saint Leopardin</u> <u>d'Augy</u>

Une aire d'accueil et de service de camping-car sur la commune de Limoise : commune de Limoise

Une aire d'accueil et de service de camping-car sur la commune de Château sur Allier : commune de Château sur Allier

Participation au fonctionnement d'un Relais d'Assistantes Maternelles et d'une halte-garderie Itinérantes sur le périmètre de la communauté de communes : commune de Lurcy-Levis

C.17.75 Modernisation du recouvrement des produits des services – Mise en place du prélèvement automatique et du titre payable par internet (TIPI), acceptation des paiements par Chèque Emploi Service Universel (CESU)

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **autorise** la mise en place du prélèvement automatique et du titre payable sur internet (TIPI) pour le recouvrement de l'ensemble des produits des services communautaires,
- autorise Monsieur le Président de Moulins Communauté ou son représentant à signer les contrats de prélèvement automatique avec les usagers,
- autorise Monsieur le Président de Moulins Communauté ou son représentant à signer la convention d'adhésion à l'application des titres payables par internet (TIPI) ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de ce mode de recouvrement ainsi que du prélèvement automatique,
- **décide** de l'affiliation de Moulins Communauté au Centre de Remboursement du CESU (CRCESU) et d'accepter les conditions juridiques et financières de remboursement,
- autorise Monsieur le Président de Moulins Communauté ou son représentant à signer le contrat d'affiliation au CESU,
- autorise le comptable à encaisser directement les CESU.

C.17.76 SICTOM - Collecte et Traitement des déchets assimilables aux Ordures Ménagères des différents sites communautaires - Convention Redevance Spéciale – Année 2017

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **approuve** les dispositions de la convention pour l'enlèvement des ordures ménagères et des produits recyclables avec le SICTOM Nord Allier,
- **autorise** le Président ou le Vice-président en charge des Finances, en cas d'absence ou d'empêchement, à signer ladite convention avec le SICTOM Nord Allier.

C.17.77 Détermination des Attributions de Compensation provisoires

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- fixe, à compter du 1^{er} janvier 2017, le montant des attributions de compensation provisoires pour chaque commune membre de Moulins Communauté conformément au tableau ci-dessous ;
- autorise le versement des attributions de compensation provisoires par douzième.

	Montant AC	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
AUBIGNY	421	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	36
AUROUER	4 585	382	382	382	382	382	382	382	382	382	382	382	383
AVERMES	1 523 607	126 967	126 967	126 967	126 967	126 967	126 967	126 967	126 967	126 967	126 967	126 967	126 970
BAGNEUX	652	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	58
BESSAY S/ALLIER	449 729	37 477	37 477	37 477	37 477	37 477	37 477	37 477	37 477	37 477	37 477	37 477	37 482
BESSON	9 598	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	798
BRESNAY	7 703	642	642	642	642	642	642	642	642	642	642	642	641
BRESSOLLES	35 855	2 988	2 988	2 988	2 988	2 988	2 988	2 988	2 988	2 988	2 988	2 988	2 987
CHAPEAU	5 525	460	460	460	460	460	460	460	460	460	460	460	465
CHAPELLE AUX CHASSES	23 408	1 951	1 951	1 951	1 951	1 951	1 951	1 951	1 951	1 951	1 951	1 951	1 947
CHÂTEAU S/ALLIER	17 821	1 485	1 485	1 485	1 485	1 485	1 485	1 485	1 485	1 485	1 485	1 485	1 486
CHEMILLY	3 764	314	314	314	314	314	314	314	314	314	314	314	310
CHEVAGNES	110 669	9 222	9 222	9 222	9 222	9 222	9 222	9 222	9 222	9 222	9 222	9 222	9 227
CHEZY	50 345	4 195	4 195	4 195	4 195	4 195	4 195	4 195	4 195	4 195	4 195	4 195	4 200
COULANDON	27 477	2 290	2 290	2 290	2 290	2 290	2 290	2 290	2 290	2 290	2 290	2 290	2 287
COUZON	33 522	2 794	2 794	2 794	2 794	2 794	2 794	2 794	2 794	2 794	2 794	2 794	2 788
DORNES	160 966	13 414	13 414	13 414	13 414	13 414	13 414	13 414	13 414	13 414	13 414	13 414	13 412
GANNAY S/LOIRE	58 137	4 845	4 845	4 845	4 845	4 845	4 845	4 845	4 845	4 845	4 845	4 845	4 842
GARNAT S/ENGIEVRE	86 882	7 240	7 240	7 240	7 240	7 240	7 240	7 240	7 240	7 240	7 240	7 240	7 242
GENNETINES	10 891	908	908	908	908	908	908	908	908	908	908	908	903
GOUISE	13 462	1 122	1 122	1 122	1 122	1 122	1 122	1 122	1 122	1 122	1 122	1 122	1 120
LIMOISE	17 620	1 468	1 468	1 468	1 468	1 468	1 468	1 468	1 468	1 468	1 468	1 468	1 472
LURCY LEVIS	535 180	44 598	44 598	44 598	44 598	44 598	44 598	44 598	44 598	44 598	44 598	44 598	44 602
LUSIGNY	332 048	27 671	27 671	27 671	27 671	27 671	27 671	27 671	27 671	27 671	27 671	27 671	27 667
MARIGNY	13 288	1 107	1 107	1 107	1 107	1 107	1 107	1 107	1 107	1 107	1 107	1 107	1 111
MONTBEUGNY	33 803	2 817	2 817	2 817	2 817	2 817	2 817	2 817	2 817	2 817	2 817	2 817	2 816
MONTILLY	536	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45	41
MOULINS	1 787 490	148 958	148 958	148 958	148 958	148 958	148 958	148 958	148 958	148 958	148 958	148 958	148 952
NEUILLY LE REAL	58 099	4 842	4 842	4 842	4 842	4 842	4 842	4 842	4 842	4 842	4 842	4 842	4 837
NEURE	15 862	1 322	1 322	1 322	1 322	1 322	1 322	1 322	1 322	1 322	1 322	1 322	1 320
NEUVY	-10 335	-861	-861	-861	-861	-861	-861	-861	-861	-861	-861	-861	-864
PARAY LE FRESIL	41 822	3 485	3 485	3 485	3 485	3 485	3 485	3 485	3 485	3 485	3 485	3 485	3 487
POUZY MESANGY	41 319	3 443	3 443	3 443	3 443	3 443	3 443	3 443	3 443	3 443	3 443	3 443	3 446
ST ENNEMOND	49 716	4 143	4 143	4 143	4 143	4 143	4 143	4 143	4 143	4 143	4 143	4 143	4 143

	MONTANT AC	janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Novembre	Décembre
ST LEOPARDIN D'AUGY	32 445	2 704	2 704	2 704	2 704	2 704	2 704	2 704	2 704	2 704	2 704	2 704	2 701
ST MARTIN DES LAIS	28 748	2 396	2 396	2 396	2 396	2 396	2 396	2 396	2 396	2 396	2 396	2 396	2 392
ST PARIZE EN VIRY	12 464	1 039	1 039	1 039	1 039	1 039	1 039	1 039	1 039	1 039	1 039	1 039	1 035
SOUVIGNY	93 189	7 766	7 766	7 766	7 766	7 766	7 766	7 766	7 766	7 766	7 766	7 766	7 763
THIEL S/ACOLIN	220 172	18 348	18 348	18 348	18 348	18 348	18 348	18 348	18 348	18 348	18 348	18 348	18 344
TOULON S/ALLIER	316 745	26 395	26 395	26 395	26 395	26 395	26 395	26 395	26 395	26 395	26 395	26 395	26 400
TREVOL	46 250	3 854	3 854	3 854	3 854	3 854	3 854	3 854	3 854	3 854	3 854	3 854	3 856
VEURDRE	99 586	8 299	8 299	8 299	8 299	8 299	8 299	8 299	8 299	8 299	8 299	8 299	8 297
VILLENEUVE S/ALLIER	29 937	2 495	2 495	2 495	2 495	2 495	2 495	2 495	2 495	2 495	2 495	2 495	2 492
YZEURE	3 838 801	319 900	319 900	319 900	319 900	319 900	319 900	319 900	319 900	319 900	319 900	319 900	319 901
					 I	1		1	1	 I	1	1	0
	10 269 804	855 819	855 819	855 819	855 819	855 819	855 819	855 819	855 819	855 819	855 819	855 819	855 795

C.17.78 Nouveau franchissement de l'Allier à Moulins : Convention de partenariat pour l'étude de faisabilité – avenant n°2

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **accepte** les termes de l'avenant n°2 à la convention de partenariat pour l'étude de faisabilité d'un nouveau franchissement de l'Allier à Moulins,
- autorise Monsieur le président ou Monsieur Jean-Claude CHAMIGNON conseiller délégué au deuxième pont, à signer ledit avenant,
- dit que les crédits seront inscrits au budget des exercices concernés.

C.17.79 LOGIPARC 03: avenant de transfert de la convention publique d'aménagement

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve les termes et conditions de l'avenant de transfert et ses annexes du 21 décembre 2016,
- **autorise** le Président de Moulins Communauté ou à défaut son représentant à engager toutes les démarches nécessaires.

C.17.80 Demande de subvention - Challenge Mobilité

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le principe de participation au Challenge Mobilité avec un rôle de relais local pour Moulins Communauté,
- **sollicite et perçoit** une subvention de 8 000 € auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la mise en œuvre du rôle de relais local de Moulins Communauté,
- dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné,
- **Autorise** Monsieur le président ou le vice-président délégué aux transports à signer tout document afférent à l'opération.

C.17.81 École de Musique Communautaire - Convention avec la ville de Moulins

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de signer la convention soumise par la municipalité de Moulins.
- **autorise** Monsieur le président ou son remplaçant ou la conseillère déléguée à l'école de musique à signer la convention.

C.17.82 BESSAY-SUR-ALLIER - Réhabilitation du réseau d'assainissement route de Moulins - Demande de subventions

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve l'estimation du coût prévisionnel de l'opération pour un montant de 320 000 € H.T.,
- autorise Monsieur le président ou Monsieur Alain DENIZOT, vice-président en charge de l'Assainissement:

- à solliciter les partenaires financiers de la Communauté d'Agglomération de Moulins sur la base de cette estimation.
- o à percevoir toute subvention,
- o à signer l'ensemble des documents nécessaires à ces procédures.
- dit que les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

C.17.83 CHEMILLY - Réhabilitation du réseau d'assainissement route de Moulins - Demande de subventions

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve l'estimation du coût prévisionnel de l'opération pour un montant de 400 000 € H.T.,
- autorise Monsieur le président ou Monsieur Alain DENIZOT, Vice-Président en charge de l'Assainissement:
 - à solliciter les partenaires financiers de la Communauté d'Agglomération de Moulins sur la base de cette estimation,
 - à percevoir toute subvention,
 - o à signer l'ensemble des documents nécessaires à ces procédures.
- dit que les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

C.17.84 Convention de financement de l'opération de fiabilisation du système d'endiguement de Moulins

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **accepte** la convention de financement de l'opération de fiabilisation du système d'endiguement de Moulins transmise par l'Etat,
- **autorise** Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat, à signer tout document relatif à ce dossier.

C.17.85 Avis sur le projet de Plan de Prévention des Risques Inondation sur l'agglomération moulinoise

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le président ou Madame de BREUVAND, vice-présidente déléguée à l'Administration Générale, à signer tout document relatif à ce dossier.

C.17.86 Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Moulins

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- donne un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Moulins
- **autorise** le président ou le vice-président délégué à l'Aménagement du territoire, à l'Urbanisme, à l'Habitat et aux Travaux à signer tout document relatif à ce dossier.